

DELIBERATION N° 2018/231

Autorisant l'attribution de subventions à divers organismes et associations à caractère sportif pour l'année 2018

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 13 juin 2018.

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2017/481 du 27 décembre 2017, approuvant le budget primitif 2018 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2018/071 du 28 février 2018 portant décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa – budget principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/48 du 17 avril 2018,

La réunion conjointe des commissions municipales intitulées « administration générale et finances » et « sport , culture, animations, vie associative », entendue en séance du 1^{er} juin 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Dans le cadre de la politique sportive de la commune et sous réserve de la complétude des dossiers, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations et organismes suivants :

	ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	OBJET	MONTANT
1	Tagaloo Gym	Organisation Compétition Force Athletic « Coupe COLLE »	50 000 xpf
2	Association Cycliste Le Nickel Dumbéa	1/ Organisation du Prix Ville de Dumbéa 2/ Développement de l'école de cyclisme (jeunes)	200 000 xpf
3	Boxing Club de Dumbéa	1/ « Echanges avec une ville jumelle, Punaauia », 2/ Organiser la « Journée des sports », 3/ Réaliser un « stage de perfectionnement » 4/ Créer une « journée de cohésion féminine » avec la mise en place d'une nouvelle pratique, l'Aéroboboxe.	500 000 xpf
4	Comité Régional de Cyclisme de Nelly Calédonie	Tour cyclisme NC 2018 – Arrivée d'une étape	150 000 xpf
5	Club d'échecs de Dumbéa	Organisation de la 2 ^{ème} édition tournoi d'échecs	50 000 xpf
6	Société Sportive de la Nouvelle-Calédonie	Course hippique - Prix Ville de Dumbéa	100 000 xpf
7	Association Karting Performance Club Calédonien	Journées récréatives sportives et familiales – faciliter l'accès au plus grand nombre	50 000 xpf
8	Association Aikido Club Dumbéa	Stages avec les clubs de la Fédération	50 000 xpf
9	Association Sportive de Nondoué	Participation aux compétitions du championnat	50 000 xpf
10	Association Sportive Club IAAI	Tournois sportifs en faveur de la jeunesse	50 000 xpf
11	Association des rodéomen et cowboys de Dumbéa	Organisation d'un rodéo à Dumbéa	50 000 xpf
12	Société courses hippiques de La Foa	Course hippique Prix Ville de Dumbéa	50 000 xpf
13	Comité Territorial Olympique et Sportif (CTOS)	Animations sportives	50 000 xpf
14	Comité Provincial Sud des Médailles de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement Associatif	1/Challenge du jeune bénévole 2/Prix de la sportivité	50 000 xpf
15	Union Sportive de l'Enseignement du 1 ^{er} Degré (USEP)	Organisations de compétitions scolaires sur la commune	70 000 xpf
16	Association Sportive Lycée du Grand Nouméa	Diversification des offres de sport santé	70 000 xpf
17	Association Sportive Collège Edmée Varin	Participation aux différents championnats UNSS	70 000 xpf
18	Association Sportive Collège Francis Carco	Sélection de 20 élèves en classe de Voile	60 000 xpf
19	Association Sportive Collège Jean Fayard	Achat de maillots – cross territorial	70 000 xpf
			1 790 000 xpf

ARTICLE 2/

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions de partenariat définissant les obligations des associations et organismes subventionnés.

ARTICLE 3/

Les dépenses correspondantes, d'un montant d'un million sept cent quatre-vingt-dix mille francs CFP seront imputées au chapitre 65 du budget de fonctionnement de la Ville, exercice 2018.

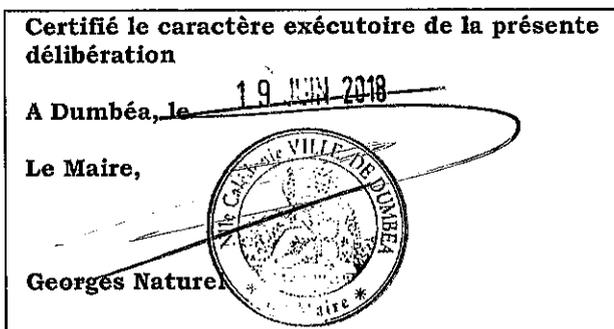
ARTICLE 4/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5/

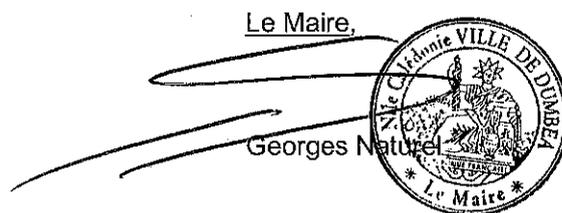
Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 JUI 2018



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 13 JUI 2018



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.G	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	2
SERVICE DES SPORTS	-	1
DCJS	-	1
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
BENEFICIAIRES	-	19